

(VŒUX 2025)

Cérémonie et bacheliers 2024



A l'occasion des vœux du Maire le samedi 18 janvier à 11h30 au Centre polyvalent, auxquels vous êtes tous conviés, Madame la Maire et le Conseil municipal souhaitent réunir et fêter la réussite des bacheliers 2024.

Nous remercions les lauréats de se faire connaître en Mairie avant la fin de l'année.

(COURRIER AU PÈRE NÖEL)

Où lui écrire...



La Boîte aux lettres du Père Noël est encore à Lévis ! Cette année, tu trouveras à Yvette une "Boîte spéciale" pour l'envoi de ta liste au Père Noël !

Il suffit d'envoyer ta lettre le plus tôt possible à l'adresse suivante : Père Noël - 1 Rue du Ciel étoilé Pôle Nord. Et pas besoin de timbre ! Mais pour qu'il puisse te répondre, n'oublie pas d'inscrire ton nom et ton adresse au dos de l'enveloppe.



Anne Grignon

EDITO

Madame, Monsieur,

Après un printemps très pluvieux, notre pays a été touché par des épisodes de pluies extrêmes cet automne, conséquence concrète du réchauffement climatique responsable de l'intensification des intempéries. L'intensité des précipitations dépassant désormais la capacité des systèmes de drainage naturels et artificiels, on observe désormais une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des inondations liées au ruissellement.

Notre village n'a pas été épargné et a subi coup sur coup deux épisodes d'inondations, consécutifs à la montée en charge de l'Yvette, de l'ensemble des rus et ruisseaux, et au phénomène de ruissellement lié à la saturation en eau des plateaux agricoles. Un point complet vous est présenté dans ce numéro. Je veux ici saluer les Pompiers, les Agents communaux ainsi que toutes celles et ceux qui ont été mobilisés et ont prêté main forte dans ces moments difficiles.

Les travaux se poursuivent dans la commune avec le démarrage du remplacement total des lampes au sodium par des leds, les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école et la désimperméabilisation partielle de la cour. Divers travaux de voirie également. Enfin la sente du Fond des Houx a fait l'objet d'une reprise totale suite aux intempéries.

Côté vie locale et animation communale, place à la magie de Noël ! Concerts, soirées festives, déjeuners des Jeunes d'Autrefois et du CCAS, préparation de Noël et du Nouvel an qui approchent, etc. ont ponctué la vie de notre village au cours des dernières semaines pour notre plus grand plaisir !

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année entourés de vos proches et vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 18 janvier pour la Cérémonie des vœux ! ●

Votre Maire - Présidente de la Communauté de communes de la Haute vallée de Chevreuse

Anne Grignon



(11 NOVEMBRE)



Le 11 Novembre dernier, les Lévisiens se sont réunis autour du Monument aux morts pour rendre hommage à l'engagement des soldats français lors de la cérémonie du souvenir avec L'Harmonie municipale, les représentants des Pompiers et de la Gendarmerie, les Anciens Combattants, le Conseil municipal, la Maire et Présidente de la CCHVC, et avec les enfants grâce à qui la cérémonie a pris tout son sens.

(LIVRET DE FAMILLE) Mise à jour



Le Livret de famille est l'historique de votre foyer. Il doit ainsi obligatoirement être mis à jour à chaque changement : modification de votre état civil, mariage, séparation, naissance, divorce, décès...

En cas de question au sujet de la mise à jour de votre livret de famille, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

→ MAIRIE

Résumé des derniers Conseils municipaux



L'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux est disponible sur le site internet de la mairie et est consultable en Mairie.

**SÉANCE
DU 17 OCTOBRE 2024**

● FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

- Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents communaux intéressés.
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour le déroulement de carrière d'un Agent municipal.

● RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET GAZIERS



- Instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur les réseaux d'électricité et de gaz.

● ECOLE DES SOURCES

- Convention d'utilisation des locaux de l'école par l'association La Récré pour l'événement "Sculpture sur citrouilles".
- Convention d'occupation à titre précaire et révoquant d'un logement de l'Ecole des Sources.
- Travaux de rénovation thermique et énergétique de l'Ecole des Sources : dépôt de la demande de déclaration préalable, décision de confier la mission de contrôle technique de l'opération de travaux à la société VISORI Prévention.

● BUDGET

- Ajustement de la provision pour créances douteuses.

**SÉANCE
DU 19 SEPTEMBRE 2024**

● PISCINE POUR L'ÉCOLE

- Le SIVOM met à disposition des élèves de l'Ecole des Sources deux Maîtres-nageurs pour les séances de natation à la piscine du Mesnil-Saint-Denis.



Etant donné le nombre d'élèves cette année, un Maître-nageur supplémentaire est nécessaire.

Le Conseil municipal autorise donc le recrutement d'un vacataire pour des missions ponctuelles de maître-nageur sauveteur enseignant.



Activités du CCAS

Sortie au restaurant, spectacle, colis de fête...



→ La nouvelle année approche, avec comme entrée en matière la Galette "animée" début janvier.

En attendant, nous avons eu notre sortie au restaurant d'Auffargis (ci-dessus), et vraiment notre récompense, c'est de vous voir heureux de vous retrouver, et accessoirement de bien manger...

Votre spectacle au cabaret est juste passé, nous en reparlerons dans le

numéro de mars, ainsi que de nos projets 2025. Pour les partisans du "Colis de fête", la distribution et l'occasion de passer vous voir, va bientôt commencer.

N'oubliez pas jeunes seniors nés courant 1960 et avant, de vous inscrire aux activités et informations du CCAS 2025 si ce n'est déjà fait, sinon peut être risquons-nous de vous oublier... ●

Ecole des Sources

Dinosaures au programme des dernières vacances de Toussaint

→ Les semaines défilent bien vite à l'Ecole des Sources, à peine la rentrée de septembre passée, avec la reprise de toutes les activités sportives, culturelles et éducatives, nous quittons juste les vacances de la Toussaint...

L'équipe du Centre de loisirs avait ouvert ses portes la 1^{ère} semaine des vacances placée sous le thème de la "Préhistoire" avec une visite au planigosauros, un atelier de construction d'un di-

nosaure géant, une sortie à l'Espace Rambouillet, des peintures et masques de dinosaures, ateliers percussions...

Merci à la dynamique équipe d'animateurs pour toute cette créativité et énergie partagées avec nos petits Lévisiens en vacances. ●



(PAROISSE) Un nouveau Curé

Nous saluons l'arrivée du Père Jean-Pierre Zimille-Tran en septembre dernier à la Paroisse de Saint-Denis regroupant les Clochers du Mesnil-Saint-Denis, de la Verrière et de Lévis-Saint-Nom. Agé de 54 ans, il est arrivé du Viêt-Nam avec sa famille à la fin des années 70. Ordonné prêtre à Versailles en 2000, il a exercé aux Mureaux, à Gazeran, à Achères, aux Ulis et à Rosny-sur-Seine. Il s'est également engagé auprès des malades comme aumônier au Centre hospitalier de Meulan-Les Mureaux puis à l'Hôpital de Plaisir.



Il a eu plaisir à découvrir l'Eglise Saint-Nom, au milieu des bois, également son orgue et son organiste, "visiblement inséparables" ! Il s'attache désormais à connaître les paroissiens et le fonctionnement de la paroisse.

Nous souhaitons la bienvenue au Père Zimille-Tran !

CONCILIEUR DE JUSTICE

En cas de problème de voisinage, au sujet des espaces verts ou autres, n'hésitez pas à saisir le Conciliateur de justice :

- pour prendre rdv lors des permanences en Mairie de Chevreuse : 01 30 52 15 30
- par internet : <https://www.conciliateurs.fr/>



➔ AMÉNAGEMENT, VOIRIE...



route de Maison Blanche.

Travaux équipements...

- Remplacement d'un poste électrique par Enedis route de Maison Blanche.
- Fin des travaux d'enfouissement des réseaux à la Popinerie.

Travaux voirie...



Clôture de l'Ecole côté route de la Maison Blanche et renforcement du talus attenant.

Travaux à venir...

Travaux de rénovation énergétique et thermique de l'Ecole.
Installation d'ampoules LED sur tout l'éclairage public de la commune.



Sente du Fond des Houx

DES BACS POUR LES DÉCHETS VERTS



R A P P E L

Des bacs pour recueillir vos déchets végétaux sont installés sur le parking de la Mairie ainsi que sur le parking des tennis à Yvette.

Ces bacs sont prévus pour les déchets verts uniquement, sans sac, et forcément déposés dans les bacs.

Le SICTOM passe les relever une à deux fois par semaine selon la saison.





SE DÉPLACER À LÉVIS

Pour une bonne circulation des piétons sur les trottoirs

→ Mission impossible !

Déjections sur les trottoirs...

Mmm ! les roulettes du cartable et un porte-bonheur en prime !...

Haies mal taillées...

Aïe ! une branche dans la figure, des épines dans le bras ! ...

Trottoirs et caniveaux pas entretenus...

Ouille ! les orties sur les chevilles et une glissade ou chute possible ! ...

Voitures stationnées sur le trottoir...

Allez ! un petit détour sur la route...

→ Mission... possible !

Un cheminement sécurisé des piétons sur les trottoirs implique leur bon entretien.

Nous vous remercions de veiller au quotidien à la bonne application des règlements suivants



Les chiens ne peuvent circuler sur le domaine public que tenus en laisse.

Il est interdit de laisser des déjections sur l'espace public.

Règlement sanitaire du département et code pénal.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation, ni ne gênent la visibilité en intersection de voirie.



Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, Orange et l'éclairage public.

Une haie de jardin ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur, et 1 mètre si la haie se situe près d'un carrefour.

PLU de la commune.



Chaque riverain est responsable de l'entretien du trottoir et du caniveau le long de sa propriété (et d'un espace d'1m50 de large en l'absence de trottoir) : enlèvement des herbes gênant le passage, ramassage des feuilles mortes, glands et déchets divers (à ne pas laisser dans la rue), déneigement, retrait du verglas.

Arrêté municipal.

Les haies doivent être taillées en limite séparative et à une hauteur maximale de 2 mètres.

Code Civil et règlement du PLU.



Le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs.

Code de la route.



A PROPOS DES FEUILLES

Depuis la mi-octobre, l'éternelle question des feuilles mortes est de retour. Pour les zones boisées, laissons faire la nature en laissant les feuilles où elles tombent. Ramassées au râteau, elles serviront à protéger vos plants des froids de l'hiver.

Si vous préférez le souffleur, évitez de l'utiliser dès qu'une feuille tombe. Pensez que vos voisins n'ont pas tous un casque anti-bruit. Et respectez les horaires :

- aucun bruit les dimanches et jours fériés,
- le bruit dans les propriétés privées est autorisé : le samedi : entre 9h et 12 h, puis de 15h à 19h - en semaine : entre 8h30 et 12 h, puis de 14h à 19h30
- le bruit lié à une activité professionnelle dans l'espace privé ou public est autorisé : le samedi : entre 8h et 12 h, puis de 15h à 19h - en semaine : entre 8h et 19h30.





LES INONDATIONS À LÉVIS

Ce que nous disent les récentes inondations...

Les fortes pluies d'octobre ont occasionné un nouvel épisode d'inondations d'amplitude exceptionnelle.

Cette situation a occasionné d'importants dégâts chez les particuliers et sur des équipements du réseau de collecte des eaux de ruissellement de la commune.



2024 : Décrue : l'Yvette retrouve son lit

→ Un grand mouvement de solidarité s'est immédiatement organisé entre voisins et habitants (mesures de protection, aide, prêt de pompes en urgence...).

Un grand merci aux Pompiers et aux Agents techniques de la commune qui sont intervenus sans délai en cette situation de crise.

L'ampleur du phénomène et des dommages a conduit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune, largement relayée auprès des habitants.

Des épisodes pluvieux d'une ampleur exceptionnelle

La Station météo de Trappes indique un cumul de pluie à Lévis depuis janvier 2024 de 840 mm sur 10 mois (pour 600 à 700 mm par an, habituellement).

Le 9 octobre, plus de 80 mm de pluie ont été relevés (80 litres au m²), et 140 mm en tout avec l'épisode des 16-17 octobre. En référence, le dernier évènement comparable de mai 2016

relevait 66 mm le 30 mai 2016 et un cumul de 90 mm sur 5 jours.

La saturation des sols et le niveau élevé de la nappe phréatique du fond de vallée de l'Yvette ont aggravé les effets des précipitations. Le volume d'eau de l'Yvette n'a pu être totalement contenu, les bassins de rétention en aval étant eux-mêmes saturés.

Le chemin de la pluie à Lévis, sources de l'Yvette



Une partie de l'eau de pluie est captée par la terre, c'est le principe naturel pour réalimenter les nappes phréatiques.



Le surplus s'écoule des champs, des propriétés et des rues vers les caniveaux et rejoignent les avaloirs (photos). Les avaloirs sont reliés à des canalisations qui acheminent l'eau jusqu'à l'Yvette, puis l'Orge, puis la Seine, puis la Manche et les Côtes normandes.



-ST-NOM

REGARDS

Les eaux pluviales entraînent avec elles ce qu'elles trouvent sur leur chemin : les mégots et petits emballages négligemment jetés par terre, les feuilles d'arbres...

Et aussi tout ce qui ne doit pas être déversé dans les regards : eaux de lavage des voitures, huiles de vidange, restes de peinture, pesticides du jardin... Tout autant de pratiques interdites.

Ce n'est pas un effet de style ou une légende d'écrire devant les regards qu' "Ici commence une rivière..." !



L'eau des avaloirs rejoint l'Yvette

En octobre, la capacité d'infiltration des sols étant saturée, l'eau de pluie débordait des avaloirs. Les quantités d'eau de pluie étaient alors trop importantes pour que le réseau de canalisations puisse gérer ce flux.

L'eau a alors trouvé son chemin en jaillissant par les regards, en altérant certains et inondant rues et chemins. L'eau a ruisselé avec force, emportant les revêtements, les remblais et s'est engouffrée dans plusieurs habitations et sous-sols.

Eaux pluviales et eaux usées...

Et les canalisations d'eaux usées, sont-elles concernées par ces épisodes de fortes pluies ?

Lévis dispose d'un système séparatif de gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Il est interdit de raccorder ces deux réseaux qui doivent être totalement indépendants. Les orages ne devraient donc pas impacter le volume d'eau présent dans le réseau des eaux usées.

Toutefois, les volumes d'eaux usées augmentent fortement les jours de pluie. Des contrôles ont permis d'identifier des interconnexions de réseaux (branchements pirates notamment).

Or, le réseau d'assainissement n'est pas dimensionné pour traiter ces volumes importants d'eaux parasites et les conséquences sont particulièrement graves :

- un trop-plein des bassins de la station provoquant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel du fond de vallée Yvette, ce qui est interdit

par la réglementation environnementale, • un flux d'eau trop important arrivant en entrée de la station d'épuration (ces apports d'eau claire perturbent le traitement biologique de la station et la qualité des récepteurs de l'Yvette),

- des remontées d'eau dans les réseaux des particuliers.

Quels enseignements faut-il en tirer et quels sont les enjeux collectifs et individuels pour l'avenir ?

- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans les sols

Le Plan Local d'Urbanisme règlemente deux points à ce propos. D'une part, toute nouvelle construction doit prévoir les installations nécessaires à la gestion de l'eau de pluie. Il est interdit de se brancher sur le réseau d'eaux pluviales de la voirie. D'autre part, les places de stationnement dans les propriétés doivent prévoir un revêtement qui permet l'infiltration des eaux de pluie.

La commune s'est également engagée en limitant les revêtements imperméables sur les trottoirs et plus récemment en décidant de retirer des surfaces d'enrobé de la cour de l'école.

- Ralentir l'écoulement trop rapide des eaux de ruissellement vers la rivière.

Les eaux de ruissellement doivent être stockées pour permettre d'en ralentir le chemin vers la rivière et permettre un surplus d'infiltration dans les sols.

Chez le particulier : dispositifs de type puisards dont les capacités de stockage et d'épandage doivent être calculées par des professionnels agréés en tenant



INONDATIONS À LÉVIS...



compte de la nature du sol et du sous-sol, avec au préalable une reconnaissance géotechnique.

Pour les surfaces agricoles : pas de prérogative publique, la gestion est de la seule responsabilité du propriétaire (les dispositifs existants doivent être entretenus et surveillés pour assurer leur rôle de stockage des eaux de ruissellement).

• Rouvrir et renaturer la rivière et le fond de vallée de l'Yvette

Certains cours d'eau sont de la compétence de la collectivité (GEMAPI, PNR, DDT78).

Aucune entrave n'est autorisée dans les propriétés (busage, ponts, végétation excessive...).

Mettre en conformité les branchements est une obligation légale et une urgence : chaque propriétaire est juridiquement responsable de la conformité du raccordement de son habitation au réseau collectif des eaux usées, que ce soit pour les nouvelles constructions ou les anciens branchements. Dans le passé, la solution de facilité mais totalement illégale a parfois été par exemple de :

- brancher le lavelinge de la cave



Un projet de renaturation du cours de l'Yvette est piloté par le Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse. L'objectif est de permettre au fond de vallée de jouer pleinement son rôle de milieu récepteur et de lui permettre d'accueillir et de stocker l'eau de ruissellement tout en augmentant l'efficacité du cours d'eau parfois saturé de limons. Les riverains propriétaires y sont associés dans un objectif partenarial et collaboratif.

• Protéger les réseaux d'eaux usées des eaux de pluie



sur la canalisation de pluie,

- brancher une pompe de relevage des eaux du puisard (ou d'un

regard dans un garage) sur les égouts... **Certains acquéreurs découvrent après l'achat d'un bien immobilier que leur réseau n'est pas conforme** (le contrôle obligatoire lors de la vente n'a pas été assez détaillé ou comporte des anomalies). Ou bien encore, l'intervention d'un professionnel insuffisamment qualifié rend l'installation non conforme... Dès que l'anomalie est constatée, il convient d'intervenir sans attendre pour réaliser les travaux correctifs, après avoir prévenu la mairie qui pourra apporter son expertise.

Mise en conformité des branchements

Renforcer la mise en conformité des mauvais branchements et imposer les travaux correctifs : la commune est en charge du suivi et de l'entretien du réseau de Lévis. Les contrôles de conformité des branchements des particuliers sont en cours en lien avec le prestataire EAV.

Le SIASY, Syndicat intercommunal entre Lévis et les Essarts pour la gestion de la station d'épuration, est responsable de la conformité du système d'assainissement (station et réseau) dans sa globalité sous le contrôle de la Police de l'eau de la DDT78 et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Protection et entretien des réseaux chez les particuliers

Pour assurer le bon fonctionnement de ses installations, le particulier doit en garantir l'entretien et

le suivi. Les canalisations enterrées subissent de fortes contraintes avec le temps (trop faible pente, mouvement de terrain occasionnant des contre-pentes, casse de canalisations et de raccords, des regards, obturation par les racines de végétaux, présence de gravats...).

Dans les situations les plus défavorables (faible pente, sous-sols enterrés...) il est recommandé d'installer des clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées privatifs permettant de se protéger des reflux en cas de forte charge du réseau collectif.

Toutes ces dispositions préventives et correctives sont le socle des actions permettant de limiter les effets des épisodes exceptionnels que nous venons de connaître et qui s'annoncent de plus en plus fréquents dans les années à venir. ●



→ DES NOUVELLES DE VOS ASSOCIATIONS

Une nouvelle association



Un vent de fête souffle sur notre village avec la création de FesteLévis, le tout nouveau Comité des fêtes !

Ses joyeux membres sont prêts à faire vibrer nos rues pour la Fête de la Musique, la Fête Nationale, la Fête du village ou même Noël (rendez-vous le 7 décembre).

Quel que soit votre âge, vos compétences, vos envies, rejoignez l'aventure et contactez-nous à festilevis@gmail.com



L'Harmonie municipale



✓ Lévisiens et musiciens, rejoignez-nous à l'Harmonie de Lévis-Saint-Nom ! Tous âges et tous niveaux bienvenus !

L'Harmonie propose un concert pour la Sainte Cécile fin novembre, participe à divers événements de la commune et se produit sur demande pour diverses prestations dans les com-

munes voisines.
Répétitions les mercredis de 19h30 à 21h.

Dès maintenant, notez dans votre

agenda les événements organisés par l'Harmonie pour le premier trimestre 2025 : Loto le 8/03 et Concours de belote le 23/03.

Événements : concerts, aubades, cérémonies. ●

Contact : secrétaire

André Cébélieu - 06 51 64 20 11

Email : levis.harmonie@gmail.com

TSY - Trail des Sources de l'Yvette



✓ Malgré la météo capricieuse de ce début d'automne, la 5ème édition du Trail des Sources de l'Yvette a une nouvelle fois été une réussite.

Cet événement communal prend chaque année un peu plus d'ampleur, avec lors cette édition, l'ajout d'une petite distance de 3 km pour les collégiens. Cette épreuve avait été organisée et gérée par quelques élèves du Collège Pierre de Coubertin de Che-

vreuse avec leur professeur d'EPS Maxime Richier.

Le Trail des Sources de l'Yvette commence à prendre sa place dans le calendrier régional des courses hors stade et devient un moment sportif incontournable en Ile-de-France.

Quinze jours avant l'épreuve, les inscriptions étaient pleines et nous avons dû refuser une centaine de dossiers.





La réussite de cette épreuve vient en grande partie des bénévoles qui nous accompagnent chaque année. Cette année, nous étions un peu plus de 80 sur les 2 jours, et c'est extraordinaire d'avoir une commune aussi dynamique. Bravo à toutes et à tous !!

500 coureurs venant de 18 départements et 150 communes sont venus disputer les podiums. Loan Fortain en 12mn13s et Helena Ouattara en 14mn26s gagnent le 3 km, Nicolas Cochet en 42mn31s et Maud Le Bouëdec en 57mn23s gagnent le 10 km, Baptiste Couplan en 1h36mn26 s et Aude Gouraud 2h49s gagnent le 21 km, et toutes les équipes du 47 km ont validé et terminé le parcours.

La 6^e édition du Trail des Sources de l'Yvette est programmée le 21 septembre 2025.

Venez encore nombreux vivre cet événement soit en tant que coureurs ou bénévoles. A bientôt. ●

Evènements : trails, randonnées, marches nordique...

Contact : tsy-levis78.fr

Email : tsy.levis78@gmail.com

CJA - Le Club des jeunes

d'autrefois

✓ Les sorties/voyages de 2024 ont été effectués pour le plus grand bonheur des participants :

- jeudi 19 septembre, journée à Bonneval(28) la petite Venise de la Beauce avec visite commentée du cœur de ville médiévale, un circuit sur le Loir en bateau électrique, visite commentée d'un moulin et déjeuner au restaurant.

- du 17 au 24 octobre, séjour organisé tout compris à Malte.

- le 21 novembre, déjeuner repas de fin d'année avec animation musicale. Un avant-goût des fêtes de fin d'année.

Pour terminer l'année, retrouvons-nous le 19 décembre, pour l'Assemblée Générale suivie de notre traditionnelle "Bûche de Noël" festive.

L'année 2025 en bref :

- jeudi 16 janvier, après-midi festif avec "Galette",

- jeudi 13 février, après-midi dansante Chandeleur avec crêpes et cidre,

- courant mars, sortie ½ journée - en cours de définition,

- jeudi 10 avril, déjeuner repas printanier avec animation musicale,

- du 12 au 16 mai, séjour Canal du Midi (transport, hébergement, repas et



visites guidées inclus) - fiche détaillée sur demande,

- courant juin, sortie sur une journée - en cours de définition,

- du 20 au 28 septembre, séjour en Crête 8 jours/7 nuits (transports, hébergement, repas et visites guidées inclus) - fiche détaillée sur demande. ●

Evènements : sorties, séjours, déjeuners repas...

Pour adhérer au Club des Jeunes d'Autrefois :

Contact : Président Michel Guichard
06.07.26.70.52

Email : mgd78320@gmail.com

La Récré



✓ Une belle année 2024 pour La Récré !

Merci aux parents et aux enfants de faire vivre notre association.

Grâce à vos dons et votre participation active, nous avons pu reverser 2 000 € pour aider l'Ecole à la réalisation de ses projets.

Pour cette rentrée, nous comptabilisons 160 enfants au sein de notre Ecole des Sources.

Samedi 28 septembre, nous nous sommes réunis pour notre Assemblée générale et nous avons procédé

au renouvellement des membres du bureau pour l'année 2024/2025. L'équipe se compose de Pablo le Président, Jonathan et Nataly nos trésoriers, Alisson, Aude et Dorothee les secrétaires, enfin notre équipe logistique : David, Jérémie, Yann, Estelle et Jean.

Nous tenons à remercier Elodie, Mathieu et Véronique pour toutes ces années où ils ont œuvré à faire perdurer la Récré toujours dans l'objectif de pouvoir illuminer les visages de nos enfants.

Le samedi 7 décembre nous aurons participé avec notre nouveau Comité des fêtes "FestiLevis" et la Mairie de Lévis à la Fête de Noël. ●

L'A.MI.CA.LE

✓ Cette année, beaucoup d'activités sont proposées aux Lévisiens.

Les visites et conférences ont toujours un franc succès puisque plusieurs affiches déjà complètes ! Rassurez-vous, il reste de la place pour certaines d'entre elles. N'hésitez pas à vous renseigner.

Anticipation chez les protecteurs des amphibiens lévisiens !





La remise en état du crapaudrome et son prolongement sont en cours ! Espérons que tout sera terminé pour la migration qui aura lieu de fin janvier à début avril. **Pourquoi ne pas participer un jour au ramassage pendant la migration ? Venez avec les enfants, ils découvriront ce qu'est un crapaudrome et à quoi ça sert !**

Curieux de ces petites bêtes ou plutôt effrayés ? Les bénévoles de l'Amicale seront ravis de déconstruire un à un les mythes dont ils sont victimes. Pour rappel, cessez d'embrasser les crapauds, aucun ne se transformera en Prince Charmant !



L'Amicale, c'est aussi l'association des jardiniers !

En effet, la serre dans le site magnifique de Notre-Dame de la Roche est le lieu parfait pour effectuer des semis et échanger avec des adhérents passionnés. **Techniques, expériences, graines et bouturages et bien d'autres choses encore.**

N'hésitez pas à contacter l'Amicale si vous avez des questions sur ces activités et que vous souhaitez participer ! ●

Contact : Marie-Luce Dubois, Présidente amicale.levis78@gmail.com

Graines et Cultures

✓ Une Boîte à Livres à Lévis Saint Nom !

Plus fort que Gang of Pizza (et plus digeste), la Boîte à livres de Lévis St Nom est maintenant disponible ! Ac-

cessible à tous, à tout moment et bien sûr gratuitement, notre Boîte à livres est installée contre le chalet du tennis.



Venez emprunter des livres qui vous font envie, déposer des livres que d'autres pourraient aimer, échanger des polars, de la littérature, des livres pour enfants ou des bandes dessinées.

Le Conseil municipal tient à remercier l'association pour cette belle initiative.

Le Café Littéraire

Et comme toujours, le Café Littéraire se retrouve le samedi matin à 10h30, à la Salle polyvalente, pour discuter des bouquins qui nous ont plu ou ennuyé. N'hésitez pas à venir échanger avec nous.

Un titre à vous conseiller cet automne, "Les âmes féroces" de Marie Vingtras. Rythmé comme un thriller, ce polar à plusieurs voix est un petit bonheur !

L'AMAP

Les livraisons de paniers du Potager de l'Epinay ont repris depuis fin août, tous les mardis derrière la Salle polyvalente à 19h.

Une nouveauté depuis fin septembre: la possibilité de commander du pain à la carte. Ce pain est produit au fournil de la ferme de Grignon (site <https://fleurage.fr>). ●

Contact :

<https://graines-et-culture.sitego.fr/cafelitteraire.html>

Email : grainesetcultures@gmail.com

F2L

✓ Ça bouge avec F2L !

Alors que les cours de piano et de gym font le plein, les cours de guitare n'ont pas repris cette année, faute d'un nombre suffisant d'élèves. Pour autant, nous sommes à l'écoute de vos demandes pour ouvrir à nouveau un cours d'instrument à cordes, alors n'hésitez pas à nous contacter. Pour compléter notre activité gym et stretching auprès des adultes (les

mardis et jeudis soirs et le vendredi matin) un nouveau cours de Pilate a rencontré un vif succès à la rentrée, nous avons ainsi ouvert deux créneaux le mercredi soir.

Les cours de dessin enfant / ado / adulte sont maintenant proposés le mardi et le vendredi en soirée, un stage ouvert à tous a eu lieu au mois d'octobre.

La danse Modern Jazz n'est pas en

reste avec des cours pour tous les âges et son Gala de fin d'année qui ravit petits et grands.

Ne manquez pas nos événements annuels incontournables :

Concert Tapas le samedi 1^{er} février, cette année le groupe Blue Jean Rock revient pour la deuxième fois au Centre Polyvalent

Salon des Arts, les 29 et 30 mars : avis aux amateurs ++, chanteur ou musicien pour proposer une petite animation durant le week-end. ●

Contact :

<https://f2l.levis.wixsite.com/accueil>
f2l.levis@gmail.com

UFC - Que choisir



✓ C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons rencontré Salle Girouard, le 4 octobre dernier, de nombreux Lévisiens lors de la Conférence sur la prévention des arnaques à domicile et des arnaques téléphoniques.

Souhaitons que grâce à nos conseils ils ne se fassent pas piéger !

A bientôt pour de nouvelles conférences. ●

Association locale UFC-QUE CHOISIR de la région de Versailles

(SANTÉ) Monoxyde de carbone

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

RECONNAÎTRE CES SYMPTÔMES PEUT SAUVER DES VIES !

Les symptômes suivants doivent vous faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone, surtout s'ils apparaissent dans un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble.

Petites doses répétées

- 1 Perceptions lumineuses
- 2 Mal de tête
- 3 Fatigue Nausées

Intoxication chronique à ne pas confondre avec une intoxication alimentaire

Intoxication aiguë incapacité à se déplacer

- 4 Vomissement Syncope
- 5 Coma

FEMMES ENCEINTEES ET INTOXICATIONS

Le fœtus est particulièrement vulnérable face aux intoxications au monoxyde de carbone (CO) notamment parce que l'hémoglobine fœtale a une affinité plus importante pour le CO que l'hémoglobine adulte. Ainsi, il faudra être particulièrement vigilant car des signes mineurs d'intoxication chez la femme enceinte n'exclurent pas une atteinte fœtale, laquelle pourra avoir des conséquences de sévérité variable.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, incolore et inodore, pouvant être mortel. Tous les appareils de chauffage à combustion peuvent produire du monoxyde de carbone. S'ils sont anciens, mal entretenus, mal réglés ou utilisés dans des conditions inadéquates.

Ce gaz peut vous faire perdre connaissance en quelques minutes. Si vous pensez être victime d'une intoxication au monoxyde de carbone : **aérer immédiatement** le logement, **couper les appareils de chauffage, évacuer les locaux et appeler les secours** (112 n° d'urgence européen - 18 Pompiers - 15 SAMU).

appa

(MAIRIE)



La Mairie vous accueille : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h jeudi : 8h30-12h et 14h-20h.

Sur le site internet de Lévis-Saint-Nom, toutes vos infos :

- démarches administratives
- urbanisme
- éducation, garderie
- restauration scolaire
- calendrier des collectes...

(ÉTAT-CIVIL)

Décès
André CIVEL, le 17 septembre 2024

(AGENDA) Les dates à retenir...



VOS RENDEZ-VOUS A LÉVIS-SAINT-NOM

Déc..	Judi 19 : Assemblée générale et Bûche de Noël, Salle polyvalente, 13h30-19h (CJA - Club des jeunes d'Autrefois)
Janv.	Judi 16 : Galette, Salle polyvalente, 14h-19h (CJA - Club des jeunes d'Autrefois) Samedi 18 - 11h30 - Vœux du Maire et du Conseil municipal Mise à l'honneur des bacheliers 2024 - Centre polyvalent
Fév.	Samedi 1 ^{er} : Concert Tapas (F2L) Samedi 8 : Après-midi récréatif et soirée à thème (La Récré) Judi 13 : Chandeleur, Salle polyvalente, 14h-19h (CJA - Club des jeunes d'Autrefois)
Mars	Samedi 22 mars : Après-midi récréatif et Bonhomme d'hiver (La Récré) Samedi 29 et dimanche 30 : Salon des arts (F2L)
Avril	Judi 10 : Repas printanier, Salle polyvalente, 12h-19h (CJA - Club des jeunes d'Autrefois) Dimanche 27 avril : Chasse aux œufs (La Récré)

Copyrights : certaines photos ou illustrations utilisées pour la réalisation de ce magazine ne sauraient être considérées comme contractuelles. Elles sont soumises à des droits d'auteur et à ce titre protégées par les lois en vigueur. Toute utilisation, reproduction ne peut en être faite sans autorisation préalable de la Mairie.



Lévis Saint Nom



de la Haute Vallée de Chevreuse

Lévis-infos

DECEMBRE 2024 - N°43
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon
Rédaction : Delphine Hilbert, Martial Goussard, Stéphanie Lahilaire, Stéphane Jost, Muriel Vigie.
Conception réalisation : A.com. Anssens
Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom
F. Anssens - Pixabay : Dark-Moon
Art - Mesodesign - Queencarolyn - K. Eshkova - X - DR.

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM

Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
mairie@levis-saint-nom.fr
www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.

